



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA

Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC

Excusé : M. BEZIA

PV du 15 septembre 2026

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs**.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, + 45 ans, +55 ans, Seniors F à 11, U15 F à 11, U18 F à 11, Seniors F à 8, U15 F à 8 et U18 F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de BOISSY SOUS ST YON

Fermeture du stade Albert Batteux N° 1 du 19 octobre au 8 novembre 2026 inclus.



Arrêté Municipal de la Mairie de CERNY

Fermeture du stade Jean Segalard du 1^{er} septembre au 4 octobre 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de QUINCY SOUS SENART

Fermeture du stade Maurice Perraguin et du stade annexe du 20 août au 31 octobre 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie d'ORSAY

Fermeture du terrain synthétique du stade André Laurent du vendredi 18 septembre au lundi 21 septembre 2026 à 12h00.

COUPES

Le TIRAGE a eu lieu le mardi 15 septembre 2026 à 18h30

Au District - Institut Gaston Villadier

- **SENIORS ESSONNE (MAROLLES US FC 1 exempt)**
- **SENIORS DISTRICT (WISSOUS FC 2 exempt)**
- **VETERANS**
- **+ 45 ANS (AIGLE FERTOISE 4 exempt)**

A jouer le 27 septembre 2026 à l'horaire officiel.

Clubs Présents : COUDRAYSIEN FC – MNVDB FC – ST MICHEL FC 91

Rappel :

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne Seniors les clubs qualifiés en Coupe de France et Coupe de Paris.

Sont exemptés du tirage de la Coupe du District Seniors les clubs n'ayant engagé qu'une équipe en championnat.

CALENDRIERS

Rappel : Les engagements Seniors F à 8, U15 F à 8 et U18 F à 8 sont à faire sur Footclubs avant le 21 septembre 2026 avant 15h00.

U18 F à 11

Courriel de TROIS VALLEES FC en date du 10 septembre 2026 signalant un problème d'alternance.

La Commission a pris en compte la demande.

Voir le nouveau calendrier en U18 F à 11 D1.

U15

Courriel d'ETAMPES FC en date du 15 septembre 2026

nous informant du désengagement de son équipe U15 évoluant en D2/B.

Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.



Voir le nouveau calendrier.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

U16

Courriel de TROIS VALLEES FC (pour l'entente TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT) en date du 10 septembre 2026,

suite à un problème d'alternance en D3/B et D4/C.

La Commission a pu prendre en compte votre demande.

Voir le nouveau calendrier en D4/C.

La rencontre n° 79607877 * MONTGERON ES 2 / TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 2 du 20 septembre 2026 est reportée au 27 septembre 2026 en raison du nouveau calendrier.

La rencontre n° 79607878 du 20 septembre 2026 devient Exempt / LISSOIS FC 1.

U18

Courriel et notification Extranet LPIFF de BENFICA YERRES en date des 10 et 11 septembre 2026 nous informant du désengagement de son équipe U18 évoluant en D3/B.

Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Voir le nouveau calendrier.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courriel et notification Extranet LPIFF de MNVDB FC en date des 10 et 12 septembre 2026 nous informant du désengagement de sa deuxième équipe U18 évoluant en D3/B.

Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Voir le nouveau calendrier.

Vétérans

Courriel d'ETAMPES FC en date du 15 septembre 2026

nous informant du désengagement de son équipe Vétérans évoluant en D4/B.

Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Voir le nouveau calendrier.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Notification Extranet LPIFF de SACLAS MEREVILLE US en date du 10 septembre 2026 demandant l'engagement d'une troisième équipe Vétérans.

La Commission engage cette équipe en D4/B.

Voir le nouveau calendrier.

La rencontre n° 79522619 * SACLAS MEREVILLE US 3 / FONTENAY VICOMTE FR 2 du 20 septembre 2026 est reportée à une date ultérieure.

+45 ans

Courriel et notification Extranet LPIFF de BOUSSY-QUINCY FC en date du 11 septembre 2026 nous informant du désengagement de son équipe +45 ans évoluant en Poule F.

Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Voir le nouveau calendrier.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.



+55 ans

Courriel de BOUSSY-QUINCY FC en date du 11 septembre.

Suite au désengagement de l'équipe +45 ans et suite à un problème d'alternance, voir le nouveau calendrier en Poule A.

La rencontre n° 79611621 du 20 septembre 2026 devient Exempt / MILLY GATINAIS FC 1.

La rencontre n° 79611622 * VILLEBON SPF 6 / BOUSSY-QUINCY FC 6 (à la place de l'exempt) du 20 septembre 2026 est reportée à une date ultérieure en raison du nouveau calendrier.

Courriel d'ETAMPES FC en date du 15 septembre 2026

nous informant du désengagement de son équipe +55 ans évoluant en Poule B.

Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Voir le nouveau calendrier.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

DEROGATIONS – SAISON 2026/2027 de l'article 10.3 du RSG du District,

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

Seniors

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

SUD ESSONNE ETRECHY

Seniors D3/A	15h30	Accord de la Commission.
Seniors D5/D	15h30	Accord de la Commission.

U14

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :



PAYS LIMOURS ENT

U14 D4/E

13h00

Accord de la Commission.

U16

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

MILLY GATINAIS FC

U16 D4/D

au stade Clovis Lelong N° 1 à MILLY LA FORET (terrain en herbe)

Accord de la Commission.

Vétérans

VILLIERS SUR ORGE FC

Vétérans D3/C

au stade François Faillu N° 1 à EGLY (terrain en herbe)

Accord de la Commission.

+45 ans

MASSY 91 FC

+45 ans Poule F (équipe 5)

11h00

Refus de la Commission

(Art. 3.2 du règlement du critérium +45 ans).

Le club doit demander l'accord aux clubs adverses pour chaque rencontre.

(Voir PV du 25 août 2026.)

FOOT FEMININ

Seniors F à 11 D1

Demande de changement de terrain via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 1 / IGNY AFC 1 du 17 octobre 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Léo Lagrange N°3 (terrain synthétique).

U15 F à 11 D1

Demande de changement de terrain via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 1 / ATHIS-MONS USO 1 du 17 octobre 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Léo Lagrange N°3 (terrain synthétique).

CHAMPIONNAT SENIORS

Demande de changement de terrain via Footclubs

SUD ESSONNE ETRECHY 1 / LONGJUMEAU FC 2 * D3/A du 20 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Yao Koffi Roger Carenton N°1 (terrain en herbe).



Demande de changement d'horaire via Footclubs

IGNY AFC 3 / VIGNEUX FCO 1 * D2/A du 20 septembre 2026

Demande d'IGNY AFC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (rencontre U18 D3/B à 13h00) pour jouer à 15h00.

Match n° 56136762 du 20 septembre 2026

AIGLE FERTOISE 2 / PLATEAU SACLAY ES 1 * D5/B

Arrêté Municipal de fermeture.

La Commission reporte la rencontre au 25 octobre 2026.

CHAMPIONNAT CDM

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

BIEVRES AC 5 / SO VERTOIS 5 * D2 du 4 octobre 2026

Reprise du dossier.

Accord de la Commission pour jouer le 27 septembre 2026 à 9h30.

Match n° 56140865 du 20 septembre 2026

MORSANG SUR ORGE FC 5 / ORSAY BURES FC 5 * D1

Demande de MORSANG SUR ORGE FC de changement de date via Footclubs pour jouer le 27 septembre 2026.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées que si la date de jeu est avancée.

Il n'y a plus de rencontre +55 ans en même temps.

La Commission maintient la rencontre le 20 septembre 2026.

CHAMPIONNAT U14

Demande de changement de terrain via Footclubs et courriel de FLEURY 91 FC

FLEURY 91 FC 3 / EPINAY ATHLETICO FC 1 * D2/A du 19 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Lascombe (terrain synthétique).

Demande de changement de terrain via Footclubs

ST GERMAIN SAINTRY 2 / IGNU AFC 2 * D4/B du 19 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Just Fontaine à SAINT PIERRE DU PERRAY (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MNVDB FC 3 / MORANGIS CHILLY FC 3 * D4/D du 19 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h00, au vu du motif invoqué (baisser de rideau du foot animation).



Demande de changement d'horaire via Footclubs

MNVDB FC 1 / EPINAY SUR ORGE SC 2 * D3/D du 19 septembre 2026

Demande de MNVDB FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match U14 D4/D à 14h00) pour jouer à 16h00.

Match n° 56171507 du 19 septembre 2026

ORSAY BURES FC 1 / VIGNEUX FCO 1* D2/B

Arrêté Municipal de fermeture du terrain synthétique d'ORSAY.

Courriel Extranet LPIFF d'ORSAY BURES FC.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT U15

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

VAL YERRES CROSNE 2 / GRIGNY FOOTBALL 2 * D2/A du 19 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h00 au stade Pierre Mollet N°2 (terrain synthétique).

Match n° 56171117 du 19 septembre 2026

SUD ESSONNE ETRECHY 1 / LINAS MONTLHERY ESA 1 * D1

Demande de SUD ESSONNE ETRECHY de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 15h15.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 16h00.

Match n° 79514579 du 19 septembre 2026

ST VRAIN-VERT LE GRAND ENT 1 / SACLAS MEREVILLE US 1 * D2/A

Courriel de ST VRAIN FC en date du 15 septembre 2026 nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'équipe de ST VRAIN-VERT LE GRAND ENT 1.

Match n° 79514583 du 19 septembre 2026

AIGLE FERTOISE 1 / ULIS CO 1 * D2/A

Courriel d'AIGLE FERTOISE en date du 12 septembre 2026 nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'équipe d'AIGLE FERTOISE 1.

CHAMPIONNAT U16

Demandes de changement de terrain via Footclubs

GIF SFOC 1 / RIS ORANGIS US 2 * D2/B du 20 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Courcelle (terrain synthétique).

MILLY GATINAIS FC 1 / ETAMPES FC 2 * D4/D du 20 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Clovis Lelong N°1 à MILLY LA FORET (terrain en herbe).



Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MENNECY CS 1 / ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 1 * D1 du 20 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer à 11h30.

PARAY FC 2 / EVRY COURCOURONNES 1 * D3/A du 20 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer à 13h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

TREMLIN FOOT 2 / VILLEBON SPF 1 * D4/C du 20 septembre 2026

Demande de TREMLIN FOOT.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres à la même heure) pour jouer à 15h30.

Match n° 79292135 du 20 septembre 2026

AIGLE FERTOISE 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 2 * D4/C

Courriel d'AIGLE FERTOISE en date du 12 septembre 2026 nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'équipe d'AIGLE FERTOISE 1.

CHAMPIONNAT U17

500072 – JUVISY ACADEMIE (D1)

Rappel

Rectificatif au PV du 25 août 2026 suite au désengagement (forfait général) de BRUNOY FC.

Retour du Procès-Verbal de la Commission Régionale Jeunes et Seniors en date du 21 avril 2026 ayant dit :

que la Commission Régionale de Discipline du 11 mars 2026 a infligé une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHS FERMES à l'équipe 1 U17 de JUVISY ACADEMIE, à compter du 30 mars 2026 ; le terrain de repli devra être un terrain neutre en dehors des villes de JUVISY, DRAVEIL et de VIRY CHATILLON.

que cette équipe n'a purgé aucun match sur cette suspension de terrain et que les 3 matchs de suspension de terrain sont reportés sur la saison 2026/2027.

La Commission demande au club de JUVISY ACADEMIE de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, avant le 29 septembre 2026 pour les trois rencontres à domicile, sous peine de match perdu par pénalité (art. 10.5 du RSG du DEF) :

Match n° 56169783 : JUVISY ACADEMIE 1 / MORANGIS CHILLY FC 1 du 4 octobre 2026

Match n° 56169803 : JUVISY ACADEMIE 1 / AIGLE FERTOISE 1 du 22 novembre 2026

Match n° 56169820 : JUVISY ACADEMIE 1 / ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 1 du 13 décembre 2026

CHAMPIONNAT U18

Match n° 56169679 du 20 septembre 2026

ORSAY BURES FC 1 / COUDRAYSIEN FC 1 * D2/B

Arrêté Municipal de fermeture du terrain synthétique d'ORSAY.

Courriel Extranet LPIFF d'ORSAY BURES FC.



La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 79287916 du 20 septembre 2026

PLESSIS PATES ES 1 / AIGLE FERTOISE 1 * D3/B

Courriel d'AIGLE FERTOISE en date du 12 septembre 2026 nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'équipe d'AIGLE FERTOISE 1.

CHAMPIONNAT VETERANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

MASSY 91 FC 2 / VIRY CHATILLON ES 1 * D3/A du 20 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Alice Millat (terrain synthétique).

Match n° 56141382 du 20 septembre 2026

ORSAY BURES FC 1 / BRUNOY FC 2* D3/A

Arrêté Municipal de fermeture du terrain synthétique d'ORSAY.

Courriel Extranet LPIFF d'ORSAY BURES FC.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

+45 ANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

LES VIEUX DU FOOT 4 / COUDRAYSIEN FC 4 * Poule C du 20 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Auguste Delaune N°3 (terrain synthétique).

Match n° 79281522 du 20 septembre 2026

ST MICHEL FC 91 4 / IGNY AFC 4 * Poule A

Demande de ST MICHEL FC 91 d'inversion de la rencontre via Footclubs (terrain en réfection).

Refus d'IGNY AFC.

La Commission reporte la rencontre au 11 octobre 2026.

Match n° 79281747 du 20 septembre 2026

OLLAINVILLE AS 4 / VILLEJUST AVENIR 4 * Poule C

Demande d'OLLAINVILLE AS de changement de date via Footclubs pour jouer le 25 octobre 2026, suite à l'occupation du terrain par les Vétérans.

Sans l'accord du club adverse, la reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 79282555 du 20 septembre 2026

AIGLE FERTOISE 4 / ST GERMAIN LES ARPAJON 4 * Poule F

Arrêté Municipal de fermeture.

La Commission reporte la rencontre au 11 octobre 2026.



+55 ANS

Match n° 79285084 du 20 septembre 2026

VILLEJUST AVENIR 6 / TOURNELLES CONCY 6 * Poule C

Demande de VILLEJUST AVENIR de changement de date via Footclubs pour jouer le 11 octobre 2026.

Accord des deux clubs.

Refus de la Commission pour la date du 11 octobre 2026 (c'est une journée de critérium).

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.